Fédération Nationale du Réseau de Développement Apicole

Paris, le 29 octobre 2025

Objet : **Lettre ouverte aux syndicats apicoles et aux apiculteurs professionnels**

Chèr·es collègues,

ADA France est aujourd'hui face à un dilemme.

Il y a sept ans, notre association a contribué à la création d'InterApi (Interprofession des produits de la ruche) et a obtenu une place au sein du collège producteurs du conseil d'administration, aux côtés des syndicats. À l'époque, ce collège regroupait tous les syndicats ainsi qu'ADA France. Avec le temps, les désaccords entre certains et l'usure des autres ont progressivement vidé les sièges d'InterApi. Aujourd'hui, la participation est faible et la représentation des producteurs insuffisante. Les représentants d'ADA France se retrouvent de fait dans la posture de défense de la profession.

Or, nous rappelons que nos associations ont pour missions d'accompagner les apiculteurs et le développement de la filière. Certes, dans certaines régions, le manque de représentation syndicale conduit des adhérents à solliciter les ADA sur ces sujets. Mais, au niveau national, le paysage syndical est bien pourvu. Notre fédération n'a donc pas vocation à parler au nom des professionnel·les.

Nous réaffirmons qu'ADA France n'est pas un syndicat de représentation des apiculteur·ices professionnel·les, mais une structure nationale défendant les intérêts des associations de développement. Cette distinction s'applique également à notre siège à InterApi.

La situation actuelle de l'interprofession nous oblige toutefois à réagir. Nous alertons l'ensemble des acteurs de la filière sur l'état préoccupant de la représentation à InterApi, qui nous conduit à être sollicités sur des questions hors de notre mandat. Nous avons aujourd'hui le sentiment de pallier un déficit de représentation syndicale.

C'est pourquoi nous n'exprimerons plus notre voix au CA d'InterApi, tout en y conservant une oreille attentive, et nous lançons un appel à Interapi, aux syndicats et aux apiculteur·ices. Nous demandons aux syndicats d'assumer leurs responsabilités et de revenir autour de la table pour travailler collectivement à l'avenir de la filière. Bien sûr, cela suppose la présence d'élu·es syndicaux en nombre suffisant : nous invitons donc aussi les apiculteur·ices à s'investir dans ces structures, qui sont les seules légitimes pour défendre la profession auprès d'InterApi et

ADA France - Fédération Nationale du Réseau de Développement Apicole
SIRET : 792 640 930 00022
149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
Tél : 01 81 72 16 53 – E-mail : contact@adafrance.org

des pouvoirs publics. Enfin, cela suppose aussi qu'Interapi œuvre aux retours de toutes les parties avec bienveillance et en n'oubliant pas de s'interroger sur les raisons de ces défections successives.

Nous espérons que cet appel sera entendu et qu'InterApi pourra à nouveau fonctionner en intégrant toutes les sensibilités de notre filière, afin que chacun se concentre sur ses missions propres.

Le Président d'ADA France,

Ivan BRONCARD

ADA France - Fédération Nationale du Réseau de Développement Apicole
SIRET : 792 640 930 00022
149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
Tél : 01 81 72 16 53 – E-mail : contact@adafrance.org